

# Titre : Trois solutions pour protéger sa famille

Voix off : Assurance vie, assurance des accidents de la vie courante, assurance décès... Que faut-il choisir ?

L'assurance vie est un produit de placement financier qui permet de se constituer une épargne au fil du temps. L'assurance des accidents de la vie courante couvre les conséquences des accidents du quotidien, qu'ils soient bénins ou plus graves.

La nature et le montant des indemnités sont définis selon les suites de l'accident, la situation et les besoins de la victime.

L'assurance décès prévoit le versement d'un capital ou d'une rente, défini(e) préalablement afin de soutenir financièrement ses proches en cas de décès à la suite d'une maladie ou d'un accident. Ce capital se cumule avec les prestations qui pourraient être versées au titre de l'assurance des accidents de la vie courante.

L'assurance décès permet également de sécuriser l'épargne destinée à un projet en cas de décès, avant la réalisation de celui-ci.

Assurance vie, assurance des accidents de la vie courante, assurance décès, trois offres distinctes, mais complémentaires.

MAIF, assureur militant.

[Logo MAIF]

Texte à l'image : MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90 000 - 79038 Niort cedex 9.

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances.